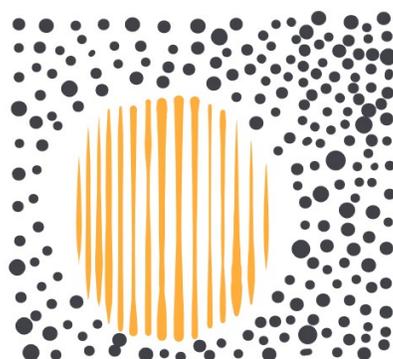




Collèges

en

Scène



dossier de
candidature
2021-2022



le dispositif **Collèges en scène**

L'enjeu de l'éducation artistique et culturelle repose sur **l'acquisition de connaissances, la pratique dans le cadre d'ateliers, le rapport direct aux œuvres et aux artistes.**

Collèges en scène constitue une étape importante dans le développement de la politique départementale en faveur d'une ouverture culturelle pour les collégiens marnais. L'éducation artistique et culturelle est depuis de nombreuses années une priorité pour le Département de la Marne et **Collèges en scène** propose aux élèves de vivre une expérience unique : travailler avec des artistes et découvrir leurs univers.

En complément des dispositifs pilotés par l'Éducation nationale, **Collèges en scène** propose chaque année des projets culturels aux collèges, qui se veulent un enrichissement de l'éducation artistique sur le territoire. Tous les champs de la création sont concernés et développés de façon différente selon les actions et s'adressent aux élèves pendant le temps scolaire. La caractéristique principale de ces projets est le lien fort qu'ils entretiennent entre les artistes et les élèves, en prenant appui notamment sur les ressources locales.

collèges en scène, c'est ...

UNE PRATIQUE ARTISTIQUE

Les élèves sont initiés à une pratique artistique lors d'ateliers avec des professionnels de l'art et de la culture

UNE RENCONTRE AVEC UNE ŒUVRE

une découverte d'une œuvre des artistes lors d'une sortie dans une salle de spectacle ou d'une présentation d'une étape de travail au collège

UNE RENCONTRE AVEC LA SCÈNE

une restitution du travail des élèves est organisée au collège ou dans une salle de spectacle



cahier des charges

Avant de déposer un dossier de candidature, les structures et compagnies culturelles devront impérativement solliciter un rendez-vous téléphonique avec la chargée de coordination de Collèges en scène afin de lui présenter plus en détail l'action proposée.

Cadre général du dispositif

- Les projets peuvent être déposés par des artistes, compagnies, structures culturelles **domiciliés sur le Département de la Marne**. Le dépôt des candidatures s'effectue auprès du Département de la Marne, par mail ou par courrier **avant le vendredi 14 février 2021**.
- **Les projets s'adressent à l'ensemble des 59 collèges** publics et privés de la Marne. Ils doivent donc pouvoir s'adapter à tous les élèves.
- **Chaque projet doit pouvoir s'inscrire dans un programme scolaire** et se distinguer des projets déjà financés par le Département tels que les Projets Artistiques Globalisés, Collège au Cinéma, Collèges à l'Opéra, les classes à PAC ...

Objectifs

- Créer les conditions pour les collégiens d'une **réelle rencontre** avec une oeuvre, une pratique artistique et un apprentissage
- Donner la possibilité aux collégiens de **fréquenter des oeuvres** et de **pratiquer une discipline artistique** encadrée par des artistes engagés dans des actions de création sur le territoire
- Assurer une représentation de la **diversité des expressions artistiques et culturelles** au sein des collèges
- Assurer un **égal accès à la culture** en tout point du territoire départemental
- **Restituer** par le biais d'un spectacle ou d'une exposition ce que les collégiens ont pu créer durant les ateliers.

modalités générales

structuration de l'action

- Chaque projet concerne un ou plusieurs groupe classe **uniquement pendant le temps scolaire**
- Il est organisé en **trois temps principaux** :
 - 1. La pratique** : le projet doit comporter un temps de pratique collective ou individuelle pendant plusieurs ateliers étalés sur l'année ou pendant un temps dédié banalisé
 - 2. L'acquisition de connaissances** : l'élève doit pouvoir s'approprier un lexique spécifique et simple, pour lui permettre d'exprimer ses émotions, de porter un jugement construit, de pouvoir analyser et développer son esprit critique
 - 3. La rencontre** : directes et indirectes, avec des oeuvres et des artistes, avec la scène et des lieux de culture
- Tous les projets doivent également avoir un temps dédié à la clôture du projet, sous forme de spectacle ou d'exposition du travail effectué

attribution de subvention

- Le montant nécessaire à la réalisation du projet est versé sous forme de **subvention**, après validation de l'action auprès des élus de la 4^{ème} Commission et du vote en Commission Permanente
- Le **versement de la subvention** est conditionné par la transmission au Département du calendrier prévisionnel par la structure ou l'artiste menant le projet
- Le montant maximal de la subvention est déterminé en fonction du budget validé, et réajusté sur présentation du bilan définitif et des dépenses réalisées
- Une **convention** sera établie entre le Département de la Marne, la structure culturelle et l'établissement scolaire. Elle précise les modalités de l'action, de l'attribution et du versement de la subvention.

informations

Calendrier de l'appel à projet

NOVEMBRE 2020

- publication de l'appel à projet sur le site internet www.marne.fr
(rubrique Les Actions > éducation et jeunesse > Projets éducatifs dans les collèges)

JUSQU'AU 14 FÉVRIER 2021

- date limite de dépôt des dossiers par courrier ou par mail

DU 15 FÉVRIER AU 12 MARS 2021

- examen des propositions
- présentation des projets au coordonnateur second degré de l'Éducation nationale

AVRIL 2021

- présentation des propositions devant la Commission Culture du Conseil départemental
- délibération de la Commission Permanente, suivie de l'envoi d'une notification écrite aux porteurs de projet

MAI 2021

- élaboration de la plaquette destinée aux collègues

JUIN 2021

- envoi de la plaquette Collèges en scène aux Chefs d'établissements

JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2021

- inscription des établissements sur les projets
- affectation des projets par le service culturel du Département

ENTRE OCTOBRE 2021 ET JUIN 2022

- réunions entre les établissements et les structures, organisées par le Département
- mise en place des ateliers et des restitutions

Contact

DÉPARTEMENT DE LA MARNE
Direction de l'Éducation, des Loisirs et de la Mobilité
Service des Affaires Culturelles

Claire MAURY
2 bis rue de Jessaint - CS 30454
51038 Châlons-en-Champagne
03.26.69.40.55 / 07.70.22.12.52
claire.maury@marne.fr

avant de commencer ...

Merci de vos référer au cahier des charges avant de remplir ce dossier de candidature.

Chaque dossier devra **obligatoirement** être complété par :

- 1) Un RIB de la structure
- 2) Le C.V des intervenants
- 3) Au minimum 5 photos formats portrait et paysage en haute définition, du spectacle ou de la structure culturelle en relation avec le projet présenté
- 4) Le logo de la structure,
ou toute autre pièce que vous jugerez utile au dossier

**SANS CES ÉLÉMENTS, VOTRE DOSSIER NE POURRA PAS ÊTRE ENREGISTRÉ
PAR LE SERVICE CULTUREL DU DÉPARTEMENT.**



identification de la structure

NOM DE LA STRUCTURE :

DATE DE CRÉATION DE LA STRUCTURE :

RAISON SOCIALE (SI DIFFÉRENTE) :

STATUT JURIDIQUE DE LA STRUCTURE :

ASSOCIATION

COMPAGNIE

STRUCTURE DE DIFFUSION

AUTRE (PRÉCISER)

NUMÉRO SIRET :

CODE APE :

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL :

.....
.....
.....

CODE POSTAL :

COMMUNE :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE E-MAIL :

SITE INTERNET :

ADRESSE DE CORRESPONDANCE, SI DIFFÉRENT :

.....
.....
.....
.....

contacts de la structure

LE REPRÉSENTANT LÉGAL
(PRÉSIDENT OU AUTRE PERSONNE DESIGNÉE PAR LES STATUTS)

NOM :

PRÉNOM :

QUALITÉ :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE E-MAIL :

LA PERSONNE RÉFÉRENTE DU DOSSIER :

NOM :

PRÉNOM :

QUALITÉ :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE E-MAIL :

Votre projet Collèges en scène

A series of horizontal dotted lines for writing.

l'organisation de votre projet

DANS COMBIEN DE COLLÈGES SOUHAITEZ-VOUS INTERVENIR ?

.....
.....

DANS COMBIEN DE CLASSE(S) PAR COLLÈGE SOUHAITEZ-VOUS INTERVENIR ?

.....
.....

QUELS NIVEAUX DE CLASSES PEUVENT ÊTRE CONCERNÉS PAR VOTRE PROJET ? (plusieurs réponses sont possibles)

6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème} TOUS NIVEAUX SEGPA

PRÉCISEZ LE VOLUME HORAIRE DU PROJET :

- Le volume horaire global par classe représente le temps passé en classe, durant la totalité du projet, devant les élèves
- Le volume horaire par intervenant concerne le temps total passé devant les élèves en classe. Il est à détailler, si il y a plusieurs artistes
- Le volume global représente le total des heures d'ateliers pour toutes les classes

VOLUME HORAIRE GLOBAL PAR CLASSE :

NOMBRE D'INTERVENANT(S) :

VOLUME HORAIRE PAR INTERVENANT(S) :

intervenant 1 :

intervenant 2 :

intervenant 3 :

intervenant 4 :

VOLUME GLOBAL DU PROJET :

l'organisation de votre projet

PRÉCISEZ QUELS SERONT LES INTERVENANTS DES ATELIERS (Joindre leur C.V.)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

LE OU LES INTERVENANTS DISPOSENT-ILS :

DU PERMIS B :

Oui Non

D'UNE VOITURE :

Oui Non

QUELLES MATIÈRES PEUVENT ETRE ASSOCIÉES A VOTRE PROJET ? (afin de développer au mieux votre action dans le collège, plusieurs professeurs de matières différentes peuvent travailler avec vous)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> FRANÇAIS | <input type="checkbox"/> LANGUES VIVANTES |
| <input type="checkbox"/> ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE | <input type="checkbox"/> ARTS PLASTIQUES |
| <input type="checkbox"/> ÉDUCATION MUSICALE | <input type="checkbox"/> MATHÉMATIQUES |
| <input type="checkbox"/> HISTOIRE-GÉOGRAPHIE - EMC* | <input type="checkbox"/> PHYSIQUE-CHIMIE |
| <input type="checkbox"/> SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE | <input type="checkbox"/> TECHNOLOGIE |

*Enseignement Moral et Civique

BUDGET PREVISIONNEL COLLEGES EN SCENE 2021-2022					
DEPENSES				RECETTES	
	Tarif horaire (50€ TTC max)	Nombre d'heures	TOTAL	SUBVENTIONS	
FRAIS ARTISTIQUES (heures d'ateliers en classe, préparation)				Département de la Marne	
salaire intervenant 1				Autres financements	
salaire intervenant 2					
salaire intervenant 3					
salaire intervenant 4					
Frais de préparation des ateliers					
Coût de cession éventuel					
TOTAL FRAIS ARTISTIQUES =			€		
FRAIS TECHNIQUES (matériel pour les ateliers, frais pour la restitution)					
location ou achat de matériel					
costumes					
décors					
TOTAL FRAIS TECHNIQUES =			€		
FRAIS COMPLEMENTAIRES					
Estimation des déplacements des intervenants*					
Frais administratifs					
TOTAL FRAIS COMPLEMENTAIRES =			€		
TOTAL DEPENSES =			€	TOTAL RECETTES =	€

* Le ou les collèges où auront lieu les interventions sont déterminés après le vote en Commission Permanente.

Pour estimer vos frais de déplacements, il est conseillé de prendre le collège du département le plus loin de votre point de départ, et de le multiplier par le nombre d'allers-retours nécessaires.

